



CSFT : La taxation du tabac en Corse

De Napoléon à nos jours

Régime dérogatoire instauré sous Napoléon

1992, les directives européennes visent à rapprocher les accises communautaires, mais la France est autorisée à maintenir une fiscalité différenciée sur les tabacs en Corse.

- Les directives du 5/12/2003 et du 16/02/2010 prorogent cet avantage jusqu'au 31 décembre 2015, date à laquelle la fiscalité devait être identique à celle appliquée sur le continent.
- Le député de Haute-Corse, Sauveur Gandolfi-Scheit, soutenu par le ministre du Budget a obtenu un moratoire qui prendra fin en 2022

Par dérogation à l'article 2, la France peut continuer à appliquer aux cigarettes vendues en Corse un taux d'accise réduit jusqu'au **31/12/2015**

L'application de ce taux est limitée à un contingent annuel de **1 200 tonnes**.

Toutefois, il y a lieu d'éviter un changement trop brutal et, par conséquent, de procéder à une augmentation progressive de l'accise actuellement appliquée

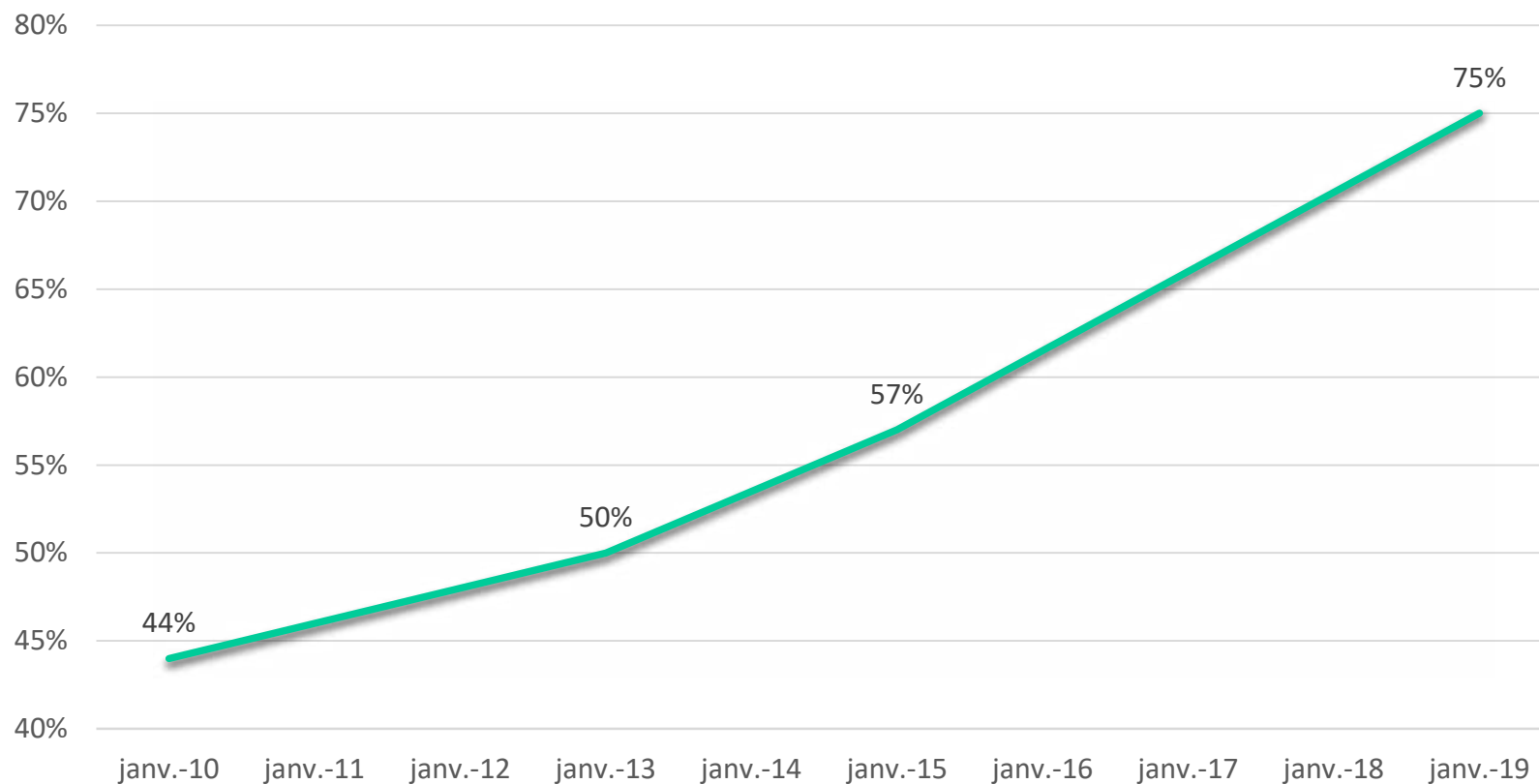
Au titre de l'article 14-4, la directive prévoit également un calendrier de mise en conformité avant 2016 des prix pour :

- Les cigares et les cigarillos
- Les tabacs à rouler
- Les autres tabacs à fumer

Le taux réduit doit correspondre :

- a) jusqu'au 31/12/2012, à au moins **44 %** du prix de la cigarette la plus demandée ;
- b) à partir du 1/1/2013, à au moins **50 %** du PMP; l'accise n'est pas inférieure à **88 EUR** par 1000 cigarettes indépendamment du PMP (1,76€ par paquet) ;
- c) à partir du 1/1/2015, à au moins **57 %** du PMP ; l'accise n'est pas inférieure à **90 EUR** par 1 000 cigarettes (1,80€ par paquet)
- d) A ce jour 75% pour la cigarette, 85% pour le cigare et 66,6% pour tout le reste (chicha et **tabac chauffé**)

Pourcentage attendu du prix métropolitain



Le produit du droit de consommation est affecté à la collectivité de Corse pour le financement de travaux de mise en valeur de la Corse.

A la différence de la métropole où la revente dans les stations service ne concerne que les autoroutes, en Corse, toutes les stations service peuvent revendre du tabac dans les conditions prévues au **Décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 (clientèle, rattachement, complémentaire, caché, carnet de revente...)**

**Analyse des effets des 3
augmentations actuellement
programmées jusqu'en 2020**

- Principe : Une politique de taxation efficace se traduit par une augmentation de taxes qui entraine automatiquement le fabricant à augmenter ses prix et/ou à réduire sa marge brute
- L'objectif de ces simulations consiste à évaluer, lors de chaque modification de la fiscalité,
 - l'effet produit sur les revenus des 3 parties, Fabricant, Buraliste et Collectivité de Corse au regard des possibles réductions de la consommation (élasticité)
 - Entre deux modifications de la fiscalité, on établira le point de rupture à partir duquel les revenus deviendraient inférieurs à ceux de la période précédente

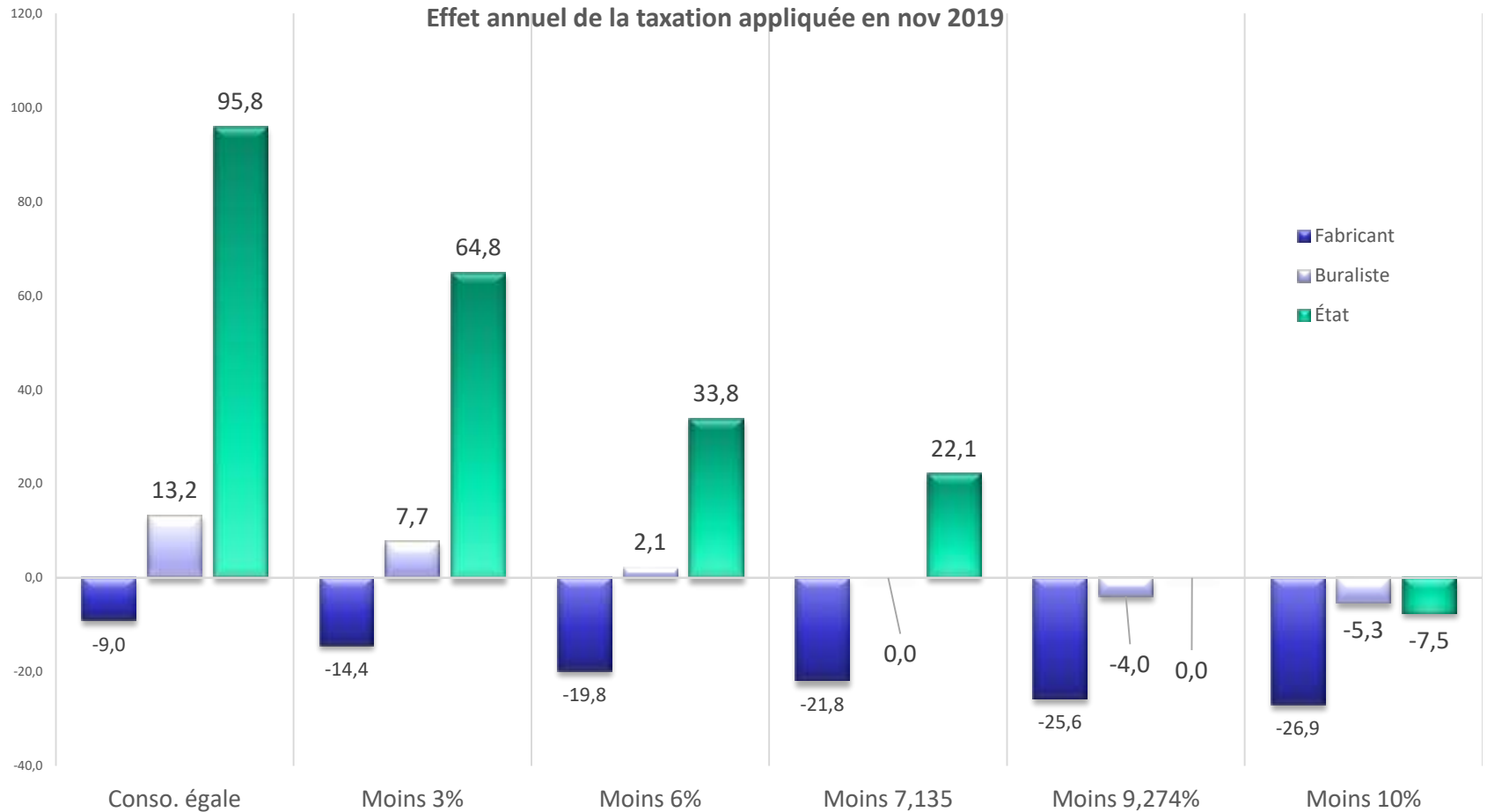
- Hypothèse de départ :
 - moyenne de 200 M€ annuels de ventes en mars 2019
- Deuxième hypothèse très théorique⁽¹⁾ par manque d'informations :
 - les ventes se répartissent en 4 tranches de prix qui en mars 2019 sont 6,25 6,30 6,60 et 7 Euros dont le poids respectif sur le marché est de 39, 59, 80 et 22 M€
- Troisième hypothèse :
 - Le fabricant va réduire progressivement sa marge brute
- Variante
 - et si l'on utilisait le minimum de perception ?

(1) L'essentiel étant de connaître le mécanisme du dispositif et de le comparer à d'autres mécanismes

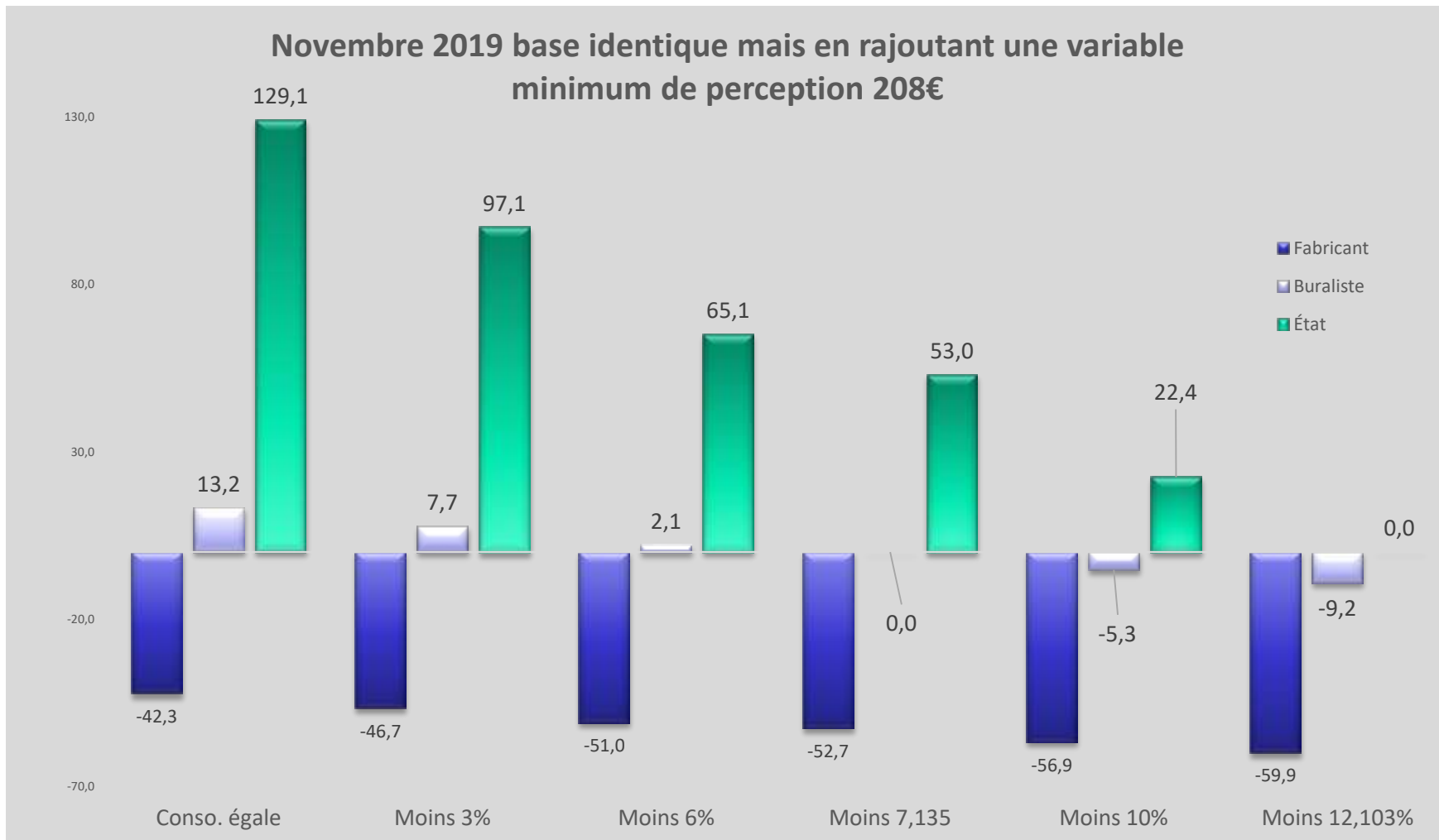
Nov. 2019 : Point de rupture -9,3%

Augmentation ou diminution des revenus (en M€)

Effet annuel de la taxation appliquée en nov 2019



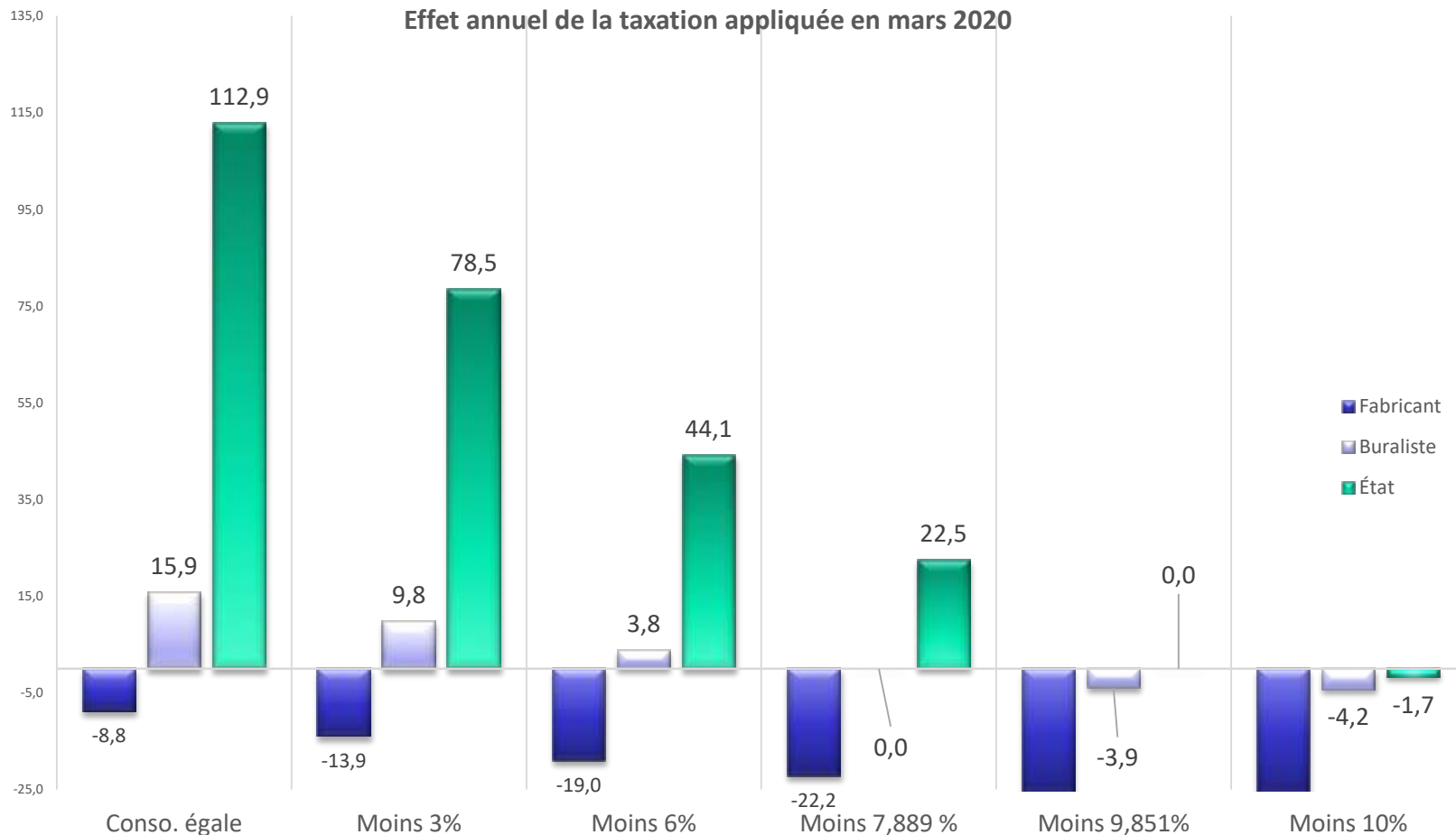
Point de rupture : -12,1%



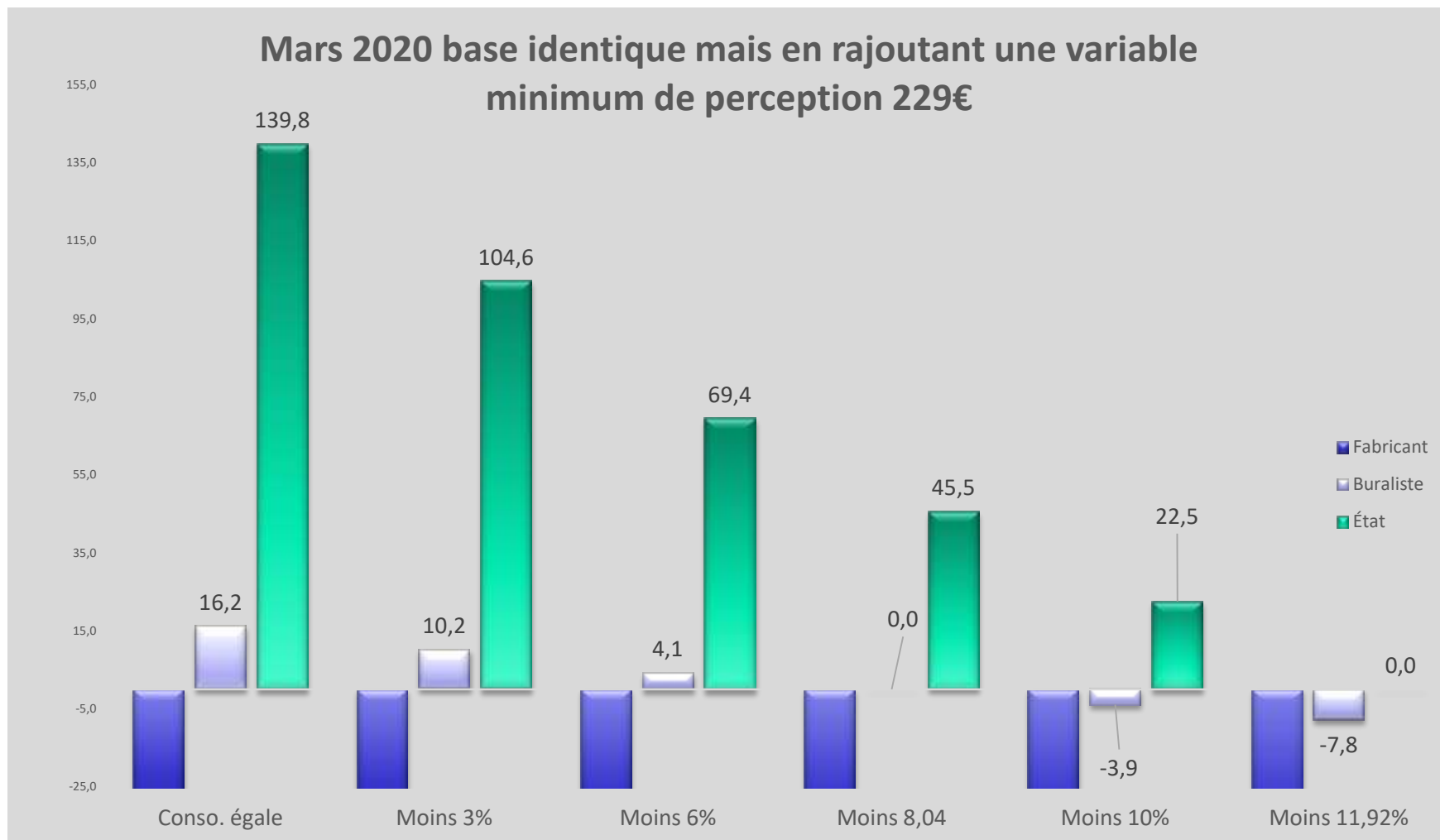
Point de rupture : -9,85%

Augmentation ou diminution des revenus (en M€)

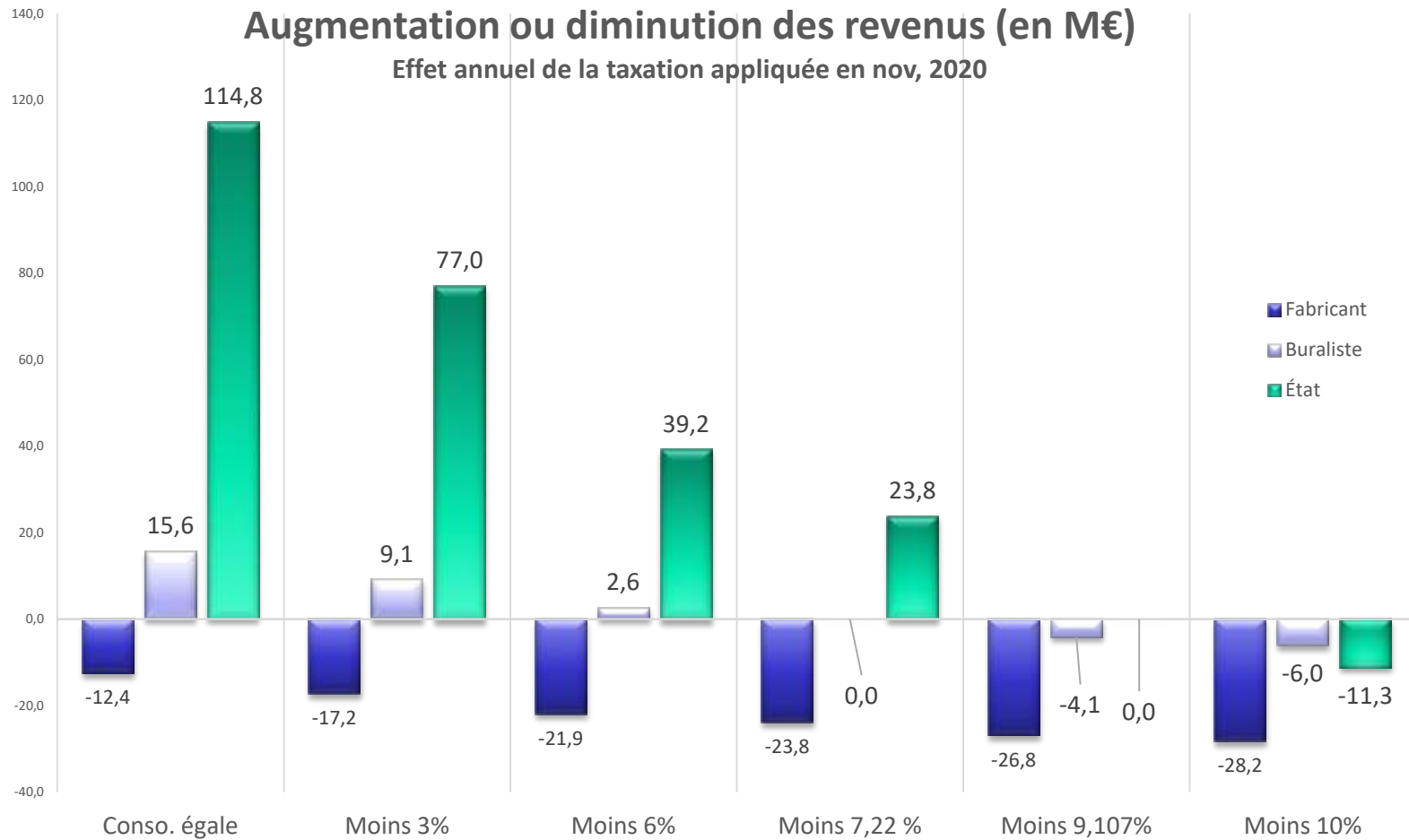
Effet annuel de la taxation appliquée en mars 2020



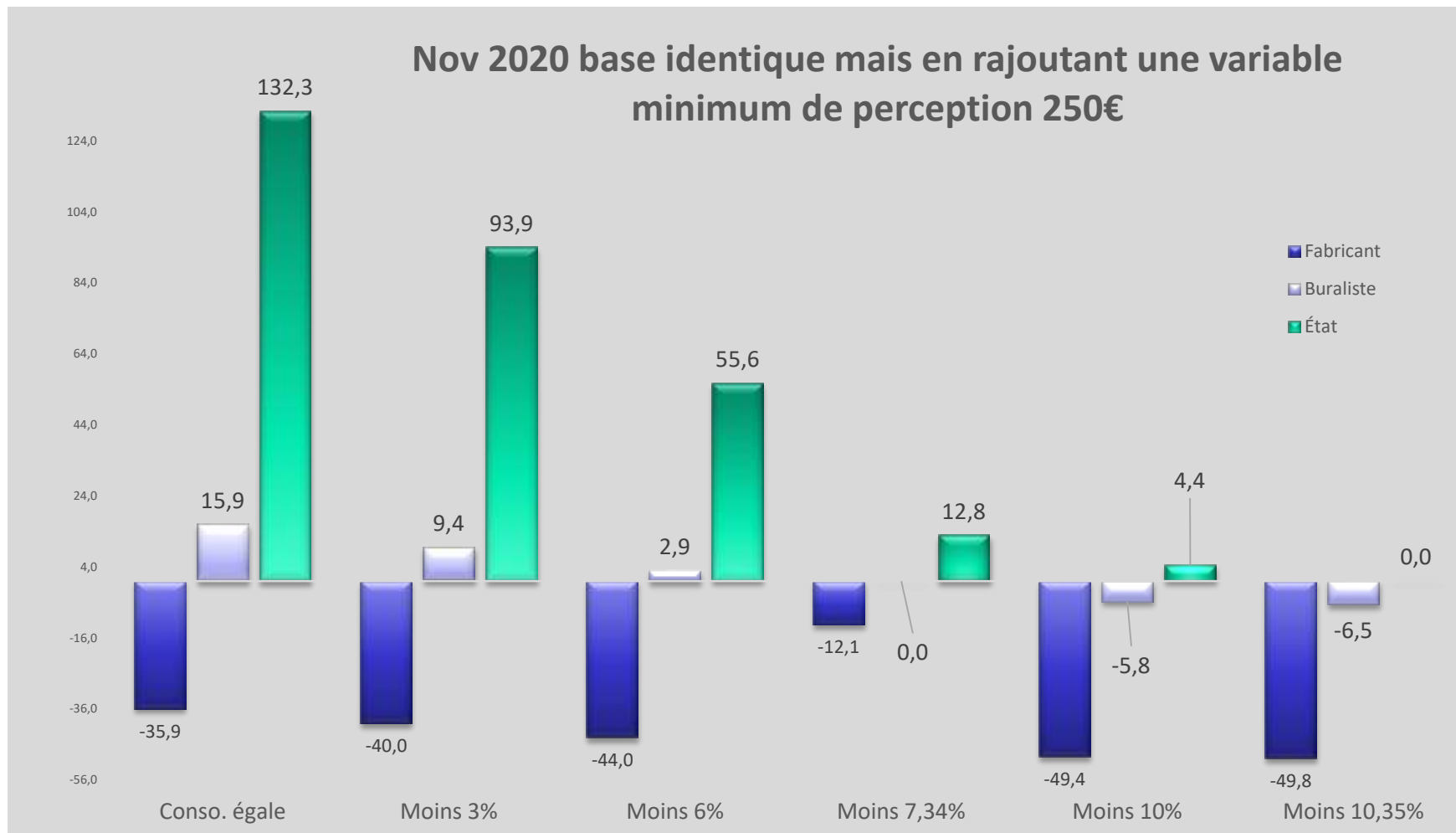
Point de rupture : - 11,92%



Point de rupture : -9,1%

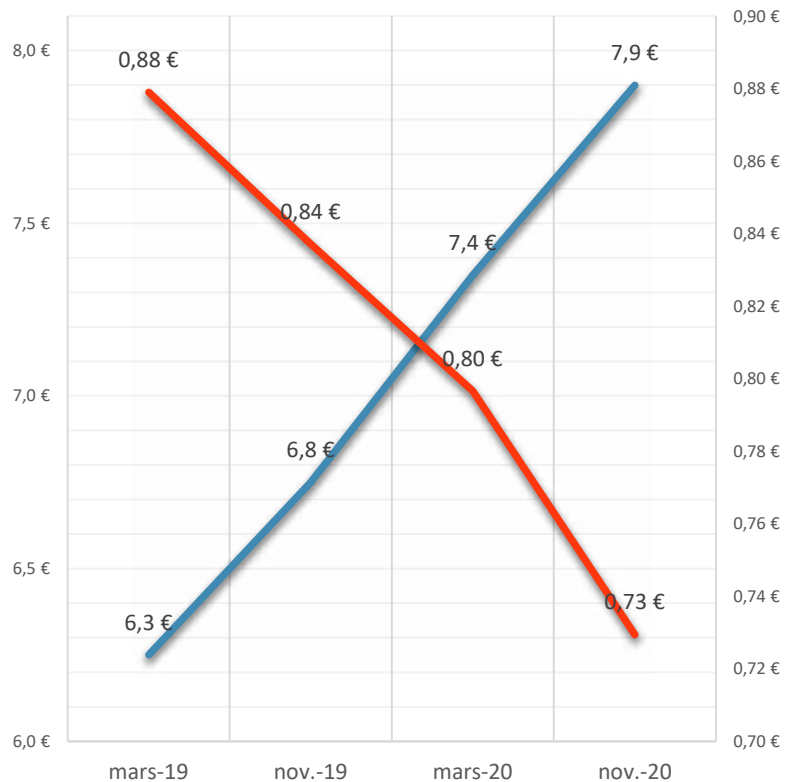


Point de rupture : - 10,35%



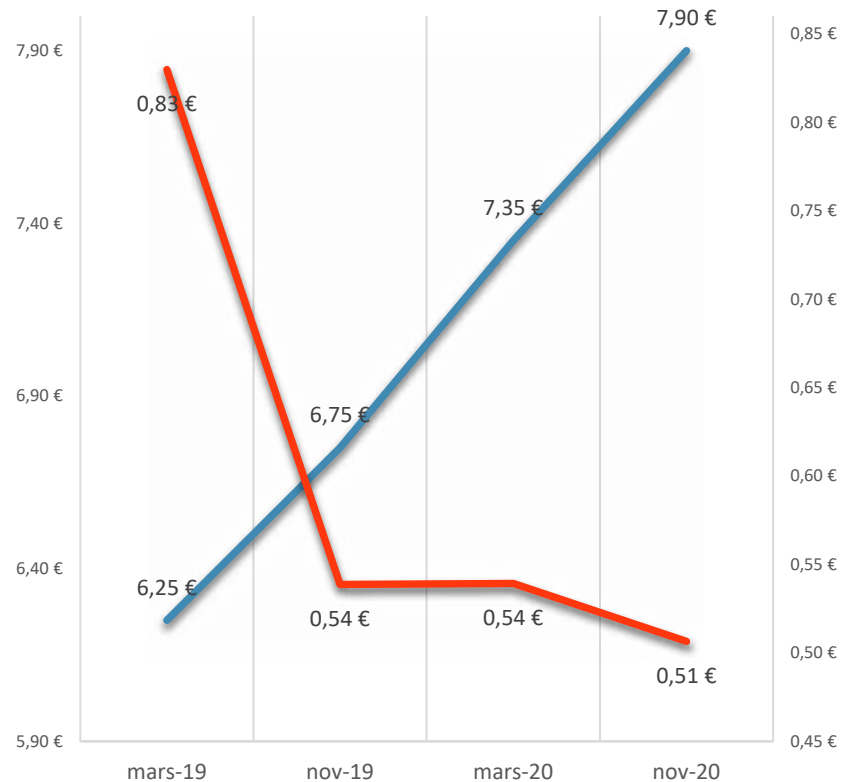
Evolution de la marge du fabricant

Prix très bas vs Marge fabricant



— Prix très bas — Marge Fabricant

avec minimum de perception

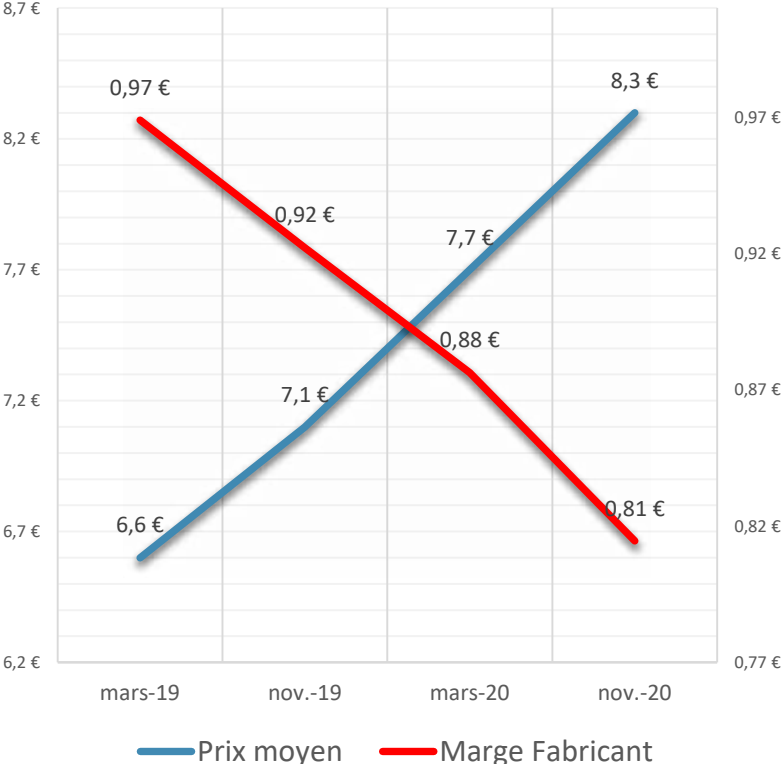


— prix — Marge brute

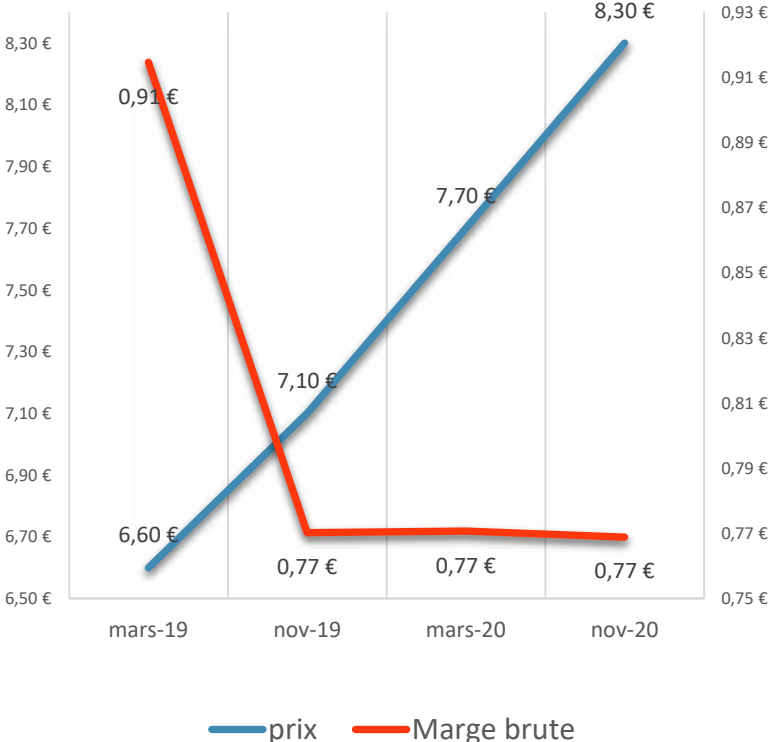
Marge du fabricant en métropole pour un paquet à 9,70€ : 0,44 €

Evolution de la marge du fabricant

Prix moyens vs Marge fabricant



avec minimum de perception



Marge du fabricant en métropole pour un paquet à 10 € : 0,60 €

Autre exception corse

- Lorsque la remise du buraliste est de 9,44% en métropole, elle est de 13,25% en Corse
- Or, « *les dispositions fiscales applicables aux tabacs manufacturés mis à la consommation en Corse devront être pleinement alignées sur les dispositions applicables sur le continent* » (directive européenne)
- Et la remise est consentie par le fabricant
- Mais, à l'échéance de l'harmonisation des prix entre métropole et Corse, le législateur harmonisera-t-il aussi la remise ?
 - S'il ne le fait pas, le fabricant, contraint⁽¹⁾ de pratiquer les mêmes prix, devra accepter de perdre, au minimum, 30 centimes par paquet de cigarettes en Corse

(1) Voir page suivante

- *Article 15 de la directive de 2011*
 1. Les fabricants ou, le cas échéant, leurs représentants ou mandataires dans l'Union, ainsi que les importateurs de pays tiers déterminent librement le **prix maximal de vente au détail** de chacun de leurs produits pour chaque État membre dans lequel ils sont destinés à être mis à la consommation. ...
 2. Chaque barème est valable pour tous les produits appartenant au groupe de tabacs manufacturés qu'il concerne, sans distinction fondée sur la qualité, la présentation, l'origine des produits ou des matières employées, les caractéristiques des entreprises ou sur tout autre critère.
- *Article L.3512-4 du code de la santé publique*
- ... Toute distribution gratuite ou vente d'un produit du tabac à **un prix inférieur à celui qui a été homologué** conformément à l'article 572 du code général des impôts sont interdites

Conclusions

Métropole : - 6,3% de janvier à octobre

ventes mensuelles en milliards de cigarettes



Corse -1% de janvier à octobre, mais -4,7% de janvier à septembre

Ventes mensuelles en millions de cigarettes



- Les achats anticipés d'octobre brouillent la réalité d'une régression, certes trop légère, des ventes
- Le problème de la remise du buraliste reste posé
- L'harmonisation des accises avec la métropole pourrait être largement favorisée par l'adoption du minimum de perception

Buralistes, Collectivité corse et Santé publique, tout le monde y gagnera

Gérard
Audureau,
Président de
DNF-Pour un
Monde
ZeroTabac et
Vice-président
de l'Alliance
Contre le Tabac

- Se tient à la disposition des congressistes qui souhaiteraient plus d'explications sur ce sujet très complexe
- Et précise que ce travail a été réalisé en toute indépendance de l'industrie du tabac et de l'industrie du tabac, de l'alcool et des jeux ainsi que de l'industrie de la cigarette électronique